



Responsabilité artisan

Par pahf

Bonjour,

La construction d'appartements a été réceptionnée et a fait apparaître par la suite un défaut sur toutes les serrures des logements. Une mise en demeure avec AR a été envoyée dans l'année qui a suivi au poseur de serrures. Lui laissant un délai de 3 semaines. Celui-ci s'est retourné contre son fournisseur durant ce délai, sans suite.

Aujourd'hui, 3 ans après l'envoi de cette mise en demeure, une nouvelle mise en demeure a été envoyée au poseur de serrures lui laissant un délai de 8 jours pour toutes les changer. Que peut-on faire si le poseur de serrures ne réagit pas ?

Merci pour votre aide.